

Même si les deux gouvernements espéraient alors pouvoir préparer un accord global touchant aussi bien les arrangements de pêche au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique que le règlement des frontières maritimes contestées, il est progressivement apparu que, étant donné la superficie importante de la région contestée et les implications économiques et sociales très considérables, les problèmes relatifs à la côte de l'Atlantique étaient de nature à se prêter davantage à des solutions négociées. Ces derniers mois, les négociateurs ont donc concentré leurs efforts sur les problèmes de la côte de l'Atlantique.

Il en est résulté deux recommandations qui ont maintenant été acceptées par les gouvernements. Les négociateurs proposent tout d'abord que la gestion de la frontière maritime dans la région du Golfe du Maine/Banc de George soit soumise à des procédures de règlement obligatoire par tierce partie. Les détails de ce mécanisme — comme l'instance, sa composition et les procédures particulières de présentation de l'affaire à la cour ou au tribunal — feront l'objet de nouvelles négociations, qui ont été entreprises sur une base prioritaire et qui ont déjà donné de bons résultats. Les négociateurs ont également proposé un accord permanent de pêche sur la côte de l'Atlantique, ce que les gouvernements ont accepté. Une entente de fond a été obtenue sur les trois grandes questions relatives aux stocks de poissons d'intérêt commun, à savoir:

- 1) le régime de gestion;
- 2) le contingent ou quota alloué à chaque pays; et
- 3) le secteur d'accès.

Il reste cependant à nos représentants respectifs de rédiger cet accord sous forme de traité, ce qui a également été entrepris en priorité.

Nous espérons que les deux traités, qui concernent respectivement le règlement du différend frontalier par tierce partie et des arrangements de pêche, pourront si possible être signés d'ici au début de mars.

Par contre, il ne semble pas que l'on puisse parvenir bientôt à une entente en ce qui concerne le règlement des questions frontalières relatives à la côte du Pacifique et à la mer de Beaufort. Ces questions continueront toutefois d'être étudiées. Au cours de leurs nombreuses rencontres, les deux négociateurs se sont également intéressés au dossier de pêche sur la côte du Pacifique, qu'ils ont exploré à fond. Une entente semblait même en vue il y a quelques mois, mais, après consultation détaillée avec les groupes intéressés, il s'est révélé impossible d'aboutir à un accord.

Depuis plusieurs semaines, nous discutons avec la partie américaine de la reprise de négociations relatives à la pêche sur la côte du Pacifique. M. Cadieux a souvent rappelé la nécessité d'un accord de pêche sur la côte du Pacifique, ce qui a également été reconnu lors de contacts de haut niveau au sein de l'Administration américaine. On a donc prévu une réunion qui se tiendra dans quelques jours à Juneau, en Alaska afin de mieux cerner le plus grand terrain d'entente possible. Il devrait donc être clair que le fait d'arriver à un accord concernant la côte de l'Atlantique ne signifi-